

## Programme de travail 2026

15.01.2026

### 1. Aperçu

Pour élaborer son programme annuel, la CTFP se fonde sur les éléments suivants :

- les décisions du Sommet national de la formation professionnelle ;
- les priorités que la CTFP définit lors de ses discussions. Ce faisant, elle tient compte des propositions et des réflexions des forums de dialogue, ainsi que des avis exprimés par les groupes de projet et les groupes d'experts.

La CTFP informe le Sommet national de la réalisation des objectifs fixés dans son programme de travail. En outre, elle rend des comptes au moyen de ses rapports annuels.

### 2. Programme de travail 2026

#### A) Mandats du Sommet national de la formation professionnelle

##### 1) Attrait de la formation professionnelle

En 2025, une analyse a été effectuée pour évaluer l'attrait de la formation professionnelle. Lors du Sommet national 2025, les responsables de la formation professionnelle ont discuté des résultats obtenus et approuvé les orientations définies sur cette base. La CTFP accompagne la mise en œuvre des mesures correspondantes.

L'analyse effectuée en 2025 dans le cadre du projet « Attrait de la formation professionnelle » révèle que la formation professionnelle est bien établie en Suisse et qu'elle est largement reconnue. Pour qu'elle continue d'être perçue comme une voie de formation et de carrière attrayante, il lui faut tenir compte des changements sociétaux et des nouvelles préférences des jeunes et des adultes. Les participants au Sommet national 2025 ont approuvé les prochaines étapes du projet visant à maintenir et à renforcer l'attrait de la formation professionnelle. Ils soutiennent sept orientations assorties de mesures concrètes :

1. axe d'encouragement « Formation en entreprise » ;
2. examen de la réglementation ;
3. développement de la maturité professionnelle ;
4. numérisation et intelligence artificielle ;
5. formation professionnelle supérieure ;
6. groupe d'experts « Questions fondamentales » ;
7. processus du choix professionnel et de carrière.

La CTFP a regroupé les mesures dans une feuille de route, les a intégrées dans l'initiative « Formation professionnelle 2030 » et en accompagne la mise en œuvre.

## **B) Autres objectifs**

### **1) Poursuite du développement de la formation professionnelle**

La CTFP suit les évolutions de la formation professionnelle, définit des thématiques au besoin et traite ces dernières sous une forme appropriée.

La CTFP délibère de questions relevant du niveau opérationnel et déploie des solutions sur le plan stratégique.

La CTFP observe par ailleurs l'évolution du marché des places d'apprentissage afin de garantir, en cas de besoin, la prise de mesures nécessaires à la stabilisation du marché.

La CTFP suit les travaux du groupe d'accompagnement « Développement des professions », un instrument de collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle dans le cadre du développement des professions.

### **2) Approche globale de la formation professionnelle**

La CTFP est favorable à une approche globale de la formation professionnelle et entretient à cet effet le dialogue avec d'autres organes.

La CTFP observe l'évolution des autres niveaux et domaines de formation, en tire des conclusions et définit des possibilités d'optimisation pour la formation professionnelle.

La CTFP entretient le dialogue avec des organes d'autres niveaux de formation afin d'adapter l'offre de la formation professionnelle aux besoins des individus et du marché du travail et de renforcer le système éducatif dans son ensemble.

La CTFP entretient également le dialogue avec les hautes écoles spécialisées au sujet de la coordination et de la complémentarité des offres ainsi que des possibilités de collaboration.

### **3) Certification professionnelle pour adultes**

La CTFP s'engage en faveur de l'amélioration continue des conditions-cadres relatives à la certification professionnelle pour adultes.

Lors du Sommet national 2022, les partenaires de la formation professionnelle ont adopté une déclaration d'engagement concernant les objectifs à atteindre en matière de certification professionnelle pour adultes.

En annexe à cette déclaration d'engagement figure un plan de mesures à caractère contraignant dans lequel les partenaires de la formation professionnelle ont défini les projets qu'ils allaient déployer en priorité dans le domaine de la certification professionnelle pour adultes. La CTFP a mis en place un groupe de coordination chargé d'accompagner la mise en application de la déclaration d'engagement concernant la certification professionnelle pour adultes, ainsi que des mesures qui en découlent. Le mandat de ce groupe de coordination expire fin 2026.